Moulins (03) : Smaïl Hadiouche condamné pour viol et agressions sexuelles. Il a fait trois victimes âgées de 25 à 72 ans chez lesquelles il installait la fibre optique. Sous OQTF, il est aussi interdit définitivement du territoire français.

25/05/2024 à 20h51



Un homme de 47 ans a été condamné à dix ans de réclusion, vendredi 24 mai, par la cour criminelle de l'Allier à Moulins, pour un viol et deux agressions sexuelles. Il a été incarcéré dans la foulée.

www.lamontagne.fr